

REGLES D'ACCENTUATION EN GREC MODERNE

Argyro TSEVA

Michel CONTINI

Institut de la Communication Parlée - Institut de Phonétique de Grenoble
Université des Langues et Lettres
B.P. 25 X 38040 GRENOBLE CEDEX - FRANCE

RESUME

L'apport de cette étude réside dans la formulation de règles d'accentuation des mots accentogènes. Elle examine à quel niveau de langue se situent la plupart des règles de prévisibilité et quelles sont leurs performances. Il est démontré que la détermination de la place de l'accent, sur le plan synchronique, ne peut pas toujours être prévue à partir de la structure morphologique du mot, mais, dans une large mesure, en tenant compte du phonétisme en final du mot.

Le grec moderne possède un accent à liberté limitée. Il s'agit d'un accent libre, avec toutefois une restriction : il ne remonte pas au-delà de la troisième syllabe en partant de la fin du mot, quel que soit le nombre des syllabes (1).

Si on veut se baser sur l'état synchronique de la langue (2), la détermination de la place de l'accent à partir de la reconnaissance de la structure morphologique n'apparaît pas satisfaisante dans tous les cas (P. GARDE, 1968). Ainsi, nous référons-nous à certaines catégories de substantifs dérivés dont la place de l'accent ne peut se définir qu'après avoir recours au mot dont ils sont issus.

A titre illustratif, nous donnons comme exemple les substantifs dérivés d'un verbe, de genre féminin à désinence /-a/.

Exemples : ['jɛn-a] "accouchement" dérivé
de [je'n-ɔ] "j'accouche"

[prɔs-fɔ'r-a] "l'offre" dérivé de
[prɔs-'fer-ɔ] ou [prɔs-'fern-ɔ] "j'offre".

Pour cette catégorie de substantifs, dépourvus du morphème dérivatif, l'accent frappe la syllabe pénultième s'il n'y a pas changement de la voyelle thématique du verbe dont le substantif est issu et sur la syllabe finale s'il y a changement. Cependant bien que la place de l'accent soit liée à la structure morphologique du mot d'origine, on ne peut pas soutenir qu'elle dépende des propriétés accentuelles des morphèmes du mot dérivé.

De même, la place de l'accent pour certaines catégories de mots ne peut être expliquée que par référence à des états antérieurs de la langue : Le grec moderne a généralement maintenu l'accent sur la même syllabe qu'en grec ancien, à quelques exceptions près.

A titre illustratif, la distinction des formes verbales (première personne de l'indicatif présent, voix active) en oxytons ou paroxytons s'explique par la loi de la limitation quantitative (3), attestée dès l'antiquité, suivie d'un phénomène de contraction qui s'est produit à l'époque classique pour tous les verbes comportant une voyelle thématique finale (/A/, /E/ ou /O/). Cette dernière s'est agglutinée avec la voyelle de la désinence et a déplacé ainsi l'accent sur la syllabe finale, si la voyelle thématique finale était initialement accentuée.

Exemples :

ἀγαπᾶω "j'aime"
παίδευῶ "j'éduque"
παίδευσάμαι "je m'éduque"

Nous avons effectué un test préliminaire qui nous a permis de constater que la délimitation de la place de l'accent est possible dans une large mesure à partir de la structure finale du mot, position la plus riche en information morphologique où l'on retrouve toujours la désinence et les morphèmes dérivatifs, s'ils en existent. Cette procédure apparaît également satisfaisante pour les mots qui comportent uniquement un lexème et une désinence, pour lesquels les

trois possibilités accentuelles sont admises :

Exemples : [ura'n-ɔs] "ciel"
['ðrɔm-ɔs] "rue"
['anθɔp-ɔs] "homme"

Bien que la désinence (au nominatif singulier), à quelques exceptions près, ne permette pas la délimitation de la place de l'accent, celle-ci est possible en liaison avec la structure du lexème qui la précède.

A notre avis, la méthode présentée ci-dessus, apparaît comme la solution la plus satisfaisante pour la délimitation de la place de l'accent. Pour la première fois, les règles d'accentuation, ainsi que les exceptions signalées à l'intérieur de chaque règle, incluent tous les mots existants à l'intérieur d'une catégorie grammaticale du vocabulaire grec.

Les règles formulées ont été testées à partir d'un dictionnaire du grec moderne dont tous les mots, ont été stockés sur mini-ordinateur LSI 11/73 de Digital dans un fichier pour édition et traitement, (au total 45 750 mots).

Nous limitons notre champ d'investigation à deux catégories de mots accentogènes : les substantifs (formes déclinales au nominatif singulier et formes indéclinables) et les verbes (indicatif présent, première personne du singulier) (au total 31 734 mots).

Dans notre démarche, après distinction des mots en verbes ou en substantifs, nous avons reclassé les substantifs en sous-catégories, d'après leur désinence, sans tenir compte du genre. A l'intérieur de chacune de ces dernières, on retrouve les différentes structures syllabiques finales précédant la désinence, le type d'accentuation le plus répandu ainsi que la liste de toutes les exceptions. Parfois, à l'intérieur des cas exceptionnels, d'autres règles d'accentuation (sous-règles) sont formulées.

Ainsi, par exemple, 418 occurrences sur 515 existantes de substantifs se terminant par [-ða] sont accentuées sur la syllabe pénultième (ex. : [efime'riða] "journal"). Parmi les exceptions, 74 occurrences sur 76 se terminant par [-itiða] et tous les mots composés du substantif ['fluða] "écorce" (6 occurrences) sont accentués sur la syllabe antépénultième (ex. : [fle'vitiða] "phlébite", [lemo'nofluða] "écorce de citron"). Enfin on retrouve le mot "fée" qui présente deux formes; [ne'raiða] et [ane'raiða]. En définitive, la place de l'accent est prévisible dans 497 occurrences (418 + 73 + 5 + 1) sur 515.

La règle annoncée, ci-dessus, sera donc présentée comme suit :

[-ða] (418 occurrences sur 515)
> 497 sur 515

Exemple : [ar'kuð-a] "ours"

Exceptions : Accent sur la syllabe antépénultième

[-iða]

- les substantifs qui se terminent en [-itiða] (76 occur.), ex. : [fle'vitiða] "phlébite", [ðina'mitiða] "dynamite" sauf [ci'tiða], [ri'tiða].

- les substantifs [ayri'ɔjiða], ['votriða], [erasi'texniða], [eriða], [i'cetiða], [iriða], [kali'texniða], [koniða] ou [ko'niða], [narko'θetiða], [(a)ne'raiða], [ksi'loviða], [para'statiða], [zmiriða], [tropsiða].

[-uða]

les mots composés avec le substantif ['fluða] / "écorce" (6 occurrences), ex. : [lemo'nofluða] "écorce de citron".

Les résultats montrent que la structure finale du mot permet la délimitation de la place de l'accent dans 80 % des cas; 25 433 occurrences sur 31 734 mots étudiés (substantifs et verbes). Avec l'élaboration de sous-règles (complétant les 243 règles principales), appliquées aux cas exceptionnels, on peut atteindre le pourcentage de 89 % (28 329 occurrences). Le 11 % restant est traité sur une liste d'exceptions. Ainsi sur un très vaste lexique, nous arrivons à un système de règles qui fonctionne 9 fois sur 10.

Cette étude se veut une contribution à l'explication du fonctionnement linguistique de l'accent; elle nous semble directement exploitable :

- en linguistique appliquée : apprentissage du grec moderne, langue étrangère,

- en synthèse : exploitation automatique de textes simplifiés (sans marques accentuelles), par exemple : telex...

- en reconnaissance automatique : récupération de l'accent à partir de la chaîne phonétique.

NOTES :

(1) Pour les problèmes d'ensemble relatifs à l'accent en grec moderne nous renvoyons à A. TSEVA (1987).

(2) Une autre démarche avec notamment des références diachroniques a été présentée par H. TONNET (1984).

(3) L'accent ne peut pas dépasser l'avant

dernière syllabe du mot si la voyelle finale est longue.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

P. GARDE, L'Accent. Presses Universitaires de France, Paris, 1968. 172 p.

A. GEORGOPAPADAKOS, Le Grand dictionnaire de la langue néo-hellénique (en grec). Malliaris - Phaidheia, Athènes, 1984. - 1184 p.

H. TONNET, Manuel d'accentuation grecque moderne (démotique). Klincksieck, Paris, 1984. - 112 p.

A. TSEVA, Contribution à l'étude de l'accent en grec moderne. Règles de prévisibilité et analyse instrumentale. Thèse de Doctorat, Université de Grenoble III, 1987. - 435 p.